



L'AGIRC-ARRCO

Caisse de retraite complémentaire du privé

19,3 millions de cotisants
13,2 millions de retraités

1

Forte exigence d'augmenter les retraites...et pour cause.

- Plus 4% du régime général ne fait le compte .
- Une inflation galopante, à 6,1% en juillet (12 derniers mois).
- **Prévisions Insee autour de 8% en fin d'année.**
- Pour les retraités du privé, la part de la retraite Argirc-Arrco dans la retraite globale représente 30% à 60%
- Depuis 2011 la pension moyenne a diminuée de 8,4% pour les ouvriers et employés, de 17,9% pour les ingénieurs et cadres.

Les grandes étapes...

- **Ordonnances d'octobre 1945** pour la Création de **la Sécurité Sociale d'un régime par répartition**, unique et universel.
- Les cadres veulent maintenir les régimes spécifiques de l'avant-guerre qui existaient dans différentes branches en accord avec le patronat.
- Le 6 novembre 1945 un décret précise que seuls les régimes au dessous du plafond de la sécu pourront être maintenus.
- 14mars 1947 **création de l'Agirc** entre la CGC, **CFTC et CNPF** , **d'un régime en répartition, par points et conventionnel** pour les cadres au dessus du plafond de la sécu.

... les grandes étapes.

- Le 8 décembre 1961 **création de l'Arrco** retraite complémentaire pour 9 millions de salariés du privé en dessous du plafond de la sécu.
- Loi 1973 rend la retraite complémentaire obligatoire pour tous les salariés du privé.
- 1990 **l'Agirc compte 55 caisses , l'Arrco 44 et plus de 100 institutions.**
- 1993 les reformes Balladur imposent des mesures régressives pour les salariés du privé; allongement à 40 ans la durée de cotisation, passage des 10 aux 25 meilleures années, **indexation des retraites sur l'inflation.**

2017 fusion Agirc et Arrco

- ▶ 17 novembre 2017 accord national interprofessionnel(ANI) instituant un régime retraite complémentaire unique avec la création de la Fédération Agirc-Arrco.
- ▶ Signé par CFDT,CGC,CFTC et MEDEF, CPME et U2P.
- ▶ FO ne signe pas mais adhère.
- ▶ CGT ne signe pas et dénonce les mesures suivantes;
 - ▶ les 10% de malus sur 3 ans pour les salariés qui partent avant 63 ans.
 - ▶ recul de la date de revalorisation du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre.
 - ▶ **mise en place d'une « règle d'or »** de soutenabilité financière comme prioritaire.
 - ▶ **Un taux d'appel à 127% des cotisations de référence.**

Poids des IRC au sein de l'Agirc-Arrco

➤ Malakoff Humanis	39,2 %	}
➤ AG2R La Mondiale	24,2 %	
➤ Alliance Pro	18,1 %	
➤ Klesia Carcept	11,8 %	
➤ Ircem	3,2 %	
➤ Apicil	2,5 %	
➤ Outre-mer		

97% des salariés du privé cotisent à un système à point .

2 tranches des salaires soumises à cotisations

- ▶ **Tranche 1** limitée au plafond SS (3428 €)
- ▶ **Tranche 2** au dessus

Taux de cotisation de calcul de points

- ▶ T1 6,20% dont 2,48 % pour le salarié
- ▶ T2 17,00 % dont 6,80 % pour le salarié

Taux de cotisation d'appel de 127%

- ▶ T1 7,87 % dont 3,15 % par le salarié
- ▶ T2 21,59% dont 8,64 % par le salarié

- A cela se rajoute, 1 % pour la T1 et 2,4 % pour la T2 au **nom d'une contribution à « l'équilibre technique »** .

Acquisition des points retraite.

Chaque année, le salarié obtient des points pour sa retraite en fonction:

- ▶ De son salaire brut.
 - ▶ Des 6,2% de cotisation en dessous du plafond SS(T1).
 - ▶ De 17% de cotisation au dessus du plafond SS (T2).
 - ▶ Le tout divisé par la **valeur d'achat du point (17,4316€ en 2021)** fixée au 1^{er} janvier de chaque année.
- Depuis plusieurs années la valeur du point **d'achat est surévaluée qui conduit à moins de points** acquis chaque année pour le même salaire.

Une valeur du point de service en décalage des attentes des retraités

Au 1^{er} novembre de chaque année la valeur du point de service **décidée par le CA, est appliquée (1,2841 € pour 2021).**

- ▶ il définit le niveau de retraite pour les salariés qui font **valoir leur droit à la retraite dans l'année qui suit.**
- ▶ Il impacte le montant des retraites perçues.
- Le Medef impose une « **règle d'or** » : - avoir **l'objectif de l'équilibre financier en tenant compte des contraintes économiques, démographiques et de 6 mois de réserve au minimum.**
- **Depuis l'accord de 2021 il est introduit une sous évaluation du point retraite de -0,5% par rapport à l'inflation arrêtée au mois de Juillet. (1% pour 1,5% d'inflation))**

Une baisse constante du rendement

- ▶ Le taux de rendement brut entre la valeur du point de service(pension-**retraite**) **et la valeur du point d'achat est** passé de 9,58% en 1990 à 5,75 % en 2020.
- ▶ La chute atteint 40 % depuis 30 ans. (source le COR)
- ▶ Montant moyen des retraites Agirc-Arrco
 - ▶ **2016 480,5 €**
 - ▶ **2020 484,5 €**
- ▶ Pour les nouveaux retraités
 - ▶ **2016 460,9 €**
 - ▶ **2020 434,8 €**

Travailler plus longtemps pour gagner moins !

2021 des résultats financiers pris sur le dos des retraités et des actifs

Résultats de l'exercice : + 2,6 Milliards €

► **Cotisations : 88,3 Milliards € (+ 8 Milliards €)**

► **Retraites: 86,3 Milliards € (+ 900 millions €)**

► **Produits financiers nets : 576 millions €**

+++

► **Réserves : 68 Milliards € (+ 6 Milliards €) représentant 10 mois de prestations.**

► **Fond de roulement: 2 Milliards €**

L'Agirc-Arrco, un fond de pension qui place en bourse.

- ▶ **Le Président de l'Agirc-Arrco** Didier Weeckner estime que **les 69 Milliards € de réserve** « *doivent être gérées de façon socialement responsable dans le respect des impératifs de rentabilité, de sécurité, de liquidité et de performance attendus des fonds* ».
- ▶ Un Président responsable stratégique du groupe Axa et Président de la filiale Axa Partners et qui considère les salariés et retraités en tant que « *client* ».
- ▶ **Un portefeuille en achat d'actions et placements obligatoires qui ont rapporté 661 millions € en 2021. On y** trouve Total Energy, Chevron, Exxon, Ferrari, Renault, Volkswagen, mais aussi dans les Ehpads avec le groupe Korian. Des placements aux USA et plusieurs pays européens.
- ▶ **C'est l'argent des retraités et des salariés !**

Agirc-Arrco « cheval de Troie » des réformes souhaitées par Macron et patronat.

- Le PLFSS 2023 qui va être abordé cet automne va être déterminant pour le devenir de la Sécurité Sociale.
- Avec 3 mesures majeures;
 - Le projet de Macron veut aller plus loin en intégrant le budget de la sécurité sociale dans celui du budget de **l'Etat**
 - **L'intégration de l'assurance chômage.**
 - Un autre pilotage financier sur la base « **d'une règle d'or** » visant à instaurer un budget établi pour chaque branche et sur 5 ans.
 - La Suppression des régimes spéciaux.

Un défi à relever pour le maintien de notre système de retraite.

- Les objectifs du Patronat et du Gouvernement portent vers **un rapprochement entre l'Agirc-Arrco, et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) sur le long terme.**
- **De réduire de 60 Milliards € la part retraite dans le PIB, (de 14% à 12%).**

A terme:

- Instaurer 3 niveaux:
 - Retraite de base à point (CNAV-Agirc-Arrco).
 - **Retraite d'entreprise par capitalisation (Par accord).**
 - **Accord individuel d'Assurance.**

Toutes les raisons pour revendiquer, débattre et se mobiliser le 6 Octobre.

En priorité:

- Revalorisation des retraites à 6,2%.
- Suppression de la sous-indexation de 0,5%.
 - Rattrapage pour 2021.
 - **Suppression contribution d'équilibre de 1%**

Demande d'ouverture de négociations sur :

- Suppression du malus de 10% sur 3 ans.
- **Calcul des points d'achat dès le premier euro cotisé.**
- **Indexation sur l'évolution du salaire moyen.**
- **Revalorisation du point retraite en début d'année.**

Réorienter les milliards € des réserves pour les besoins des retraités

- ▶ **Limiter le niveau des réserves à 4 mois d'allocations.**
- ▶ Interdire tous les placements spéculatifs sur les marchés **financiers et l'achat d'actions.**
- ▶ Développer des investissements dans la recherche, favoriser le développement des emplois et des salaires , favoriser les critères environnementaux, en accord avec CSE et leurs élus.
- ▶ Au niveau des CA , donner de la place à des représentants **d'organisations syndicales de retraités.**
- ▶ Réfléchir à déplacer le curseur des cotisations Argic-Arrco vers ceux de la CNAV.

Mettons le pied dans la fourmilière !

- ▶ **En lien avec la bataille qui s'annonce contre les mesures Macron , pour une retraite à 60 ans et un Smic à 2 000 €**
 - Engageons le débat avec les retraités.
 - Gagnons une mobilisation le 6 octobre avec un **rassemblement au siège de l'Agirc-Arrco** le jour de la tenue du CA.
 - Donnons une suite suivant les résultats avec des rassemblements dans les départements auprès du Medef.
 - Gagnons des convergences avec les actifs.
 - **Favorisons l'unité d'action avec les autres OS.**